



**Location
Entretien
Réparations
Ventes**

ZA LA PALUN
26170 Buis-Les-Baronnies
06 49 75 19 29
contact@velosbuis.com

**Tarifs de location en € TTC
saison 2022**

	½ j	1 j	24 h	2j	3j	4j	5j	6j
VTC 400 Wh	30	40	45	70	110	130	150	165
VTC / Route 500Wh	35	45	50	80	130	155	175	190
VTC 625 Wh		55	60	90	140	165	185	200
VTT 625 Wh		60	65	95	145	170	190	205
Vélo de route non électrique		40	45	70	110	130	150	165
Sacoche	5	7	8	12	16	20	23	25
Siege enfant	5	7	8	12	16	20	23	25
Remorque 2 enfants	10	20	25	30	40	50	60	70
Casque	4	8	10	12	15	18	20	22

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La prestation « Location de matériel » est fournie par Vélos Buis, (nommée ci-après le loueur). Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location. Par sa signature, le preneur confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location.

1. Prise en charge du matériel

Le preneur prend en charge le matériel en bon état de fonctionnement. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel.

2. Restitution du matériel

Le preneur est tenu de restituer le matériel au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location et pendant les heures d'ouverture. Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (casques, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état irréprochable. Si le preneur a perdu ou endommagé des accessoires, ceux-ci lui sont facturés. Les dommages matériels sont facturés aux tarifs publiés (1).

3. Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location est uniquement possible avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur peut refuser cette prolongation sans indication de raison.

4. Age minimal du preneur

Le preneur doit être majeur. Il peut être accompagné par des mineurs à condition d'en être le responsable légal.

5. Prestations et prix

Les prix valables sont ceux publiés chez le loueur et dans ses prospectus. Les prestations non prévues dans les tarifs peuvent faire l'objet d'un devis.

6. Assurance

L'assurance est à la charge du preneur. Par sa signature du contrat de location, le preneur confirme avoir couvert de façon adéquate les risques liés à l'utilisation du matériel. Le matériel n'est pas assuré contre le vol et la casse.

7. Casques

Le port du casque est obligatoire pour les enfants jusqu'à 12 ans. Au delà de cet âge, le port du casque et de gants est fortement recommandé.

8. Limite d'utilisation du matériel par le preneur

Le preneur s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux dispositions du code de la route. Le matériel préconisé pour la route doit être utilisé sur routes goudronnées et/ou chemins lisses. Le matériel de type VTC doit être utilisé sur des routes goudronnées et/ou sur des chemins carrossables. Le matériel de type VTT doit être utilisé sur des parcours de VTT balisés. Les VTT ne sont pas destinés à une utilisation purement routière. Le matériel n'est pas transporté par le preneur, mais utilisé sur place. Le transport du matériel peut être assuré par le loueur, sur demande et suivant la tarification en vigueur.

9. Responsabilité du preneur

Le preneur est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (art.1383 et 1384 du code civil). Vélos Buis n'engagera en aucun cas sa responsabilité en cas de dommages ou sinistres subis ou provoqués par le preneur au cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation en compétition ou pour une conduite analogue à une compétition est interdite. Lors de dommages dus à un accident, de perte, de vol ou de traitement inapproprié du matériel, le preneur est responsable des coûts de réparation. En cas de dommage total, de perte ou de vol, le preneur est responsable de la valeur de remplacement du matériel.

10. Caution

Le loueur demande une empreinte de carte bancaire, une pièce d'identité ou un chèque comme caution contre la perte, le vol ou l'endommagement du matériel.

11. Annulation

En cas d'annulation d'une réservation jusqu'à 7 jours avant la date du départ, remboursement de 100 % de l'acompte.

En cas d'annulation d'une réservation entre 6 jours et 2 jours avant la date du départ : remboursement de 50% de l'acompte.

Annulation d'une réservation la veille ou le jour du départ : pas de remboursement.

Les remboursements sont faits par chèque, à l'ordre de la personne qui a réservé, et transmis par voie postale à son adresse de résidence principale. Les remboursements peuvent être faits par virement dans certains cas.

12. Droit applicable

Ce contrat est soumis à la législation Française. Le tribunal compétent sera celui de la circonscription du loueur.

Date : / /

Signature :

Nom, prénom :

(1) Liste non exhaustive des tarifs de certaines pièces qui peuvent être endommagées par le locataire :

- Poignée simple : 10 euros
- Poignée ergo : 30 euros
- Pédale : 25 euros
- Manivelle : 50 euros
- Selle : 40 euros
- Compteur Purion : 100 euros
- Compteur Intuvia : 120 euros
- Pneu VTC : 40 euros
- Pneu VTT : 80 euros
- Fourche VTC : 200 euros
- Fourche VTT : 600 euros
- Roue VTC : 150 euros
- Roue VTT : 250 euros
- Dérailleur VTC : 40 euros
- Dérailleur VTT : 80 euros
- Dérailleur DI2 : 300 euros
- Levier frein VTC : 30 euros
- Levier frein VTT : 60 euros
- Levier frein route : 120 euros
- Levier frein route DI2 : 250 euros